

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 21

Procurations : 8

Absents excusés :

Votants : 29

Pour : 29

Contre :

Abstention :

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Commune d'HÉRIC**  
**Séance du 03 avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, le Conseil Municipal de la Commune d'HÉRIC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOUTARD, Maire

Date d'envoi de la convocation : 28 mars 2023

**PRÉSENTS** : JP JOUTARD, I CHARTIER, D JULIENNE, K BOMBRAY, C ROBERT, M PITAUD, C MICHEL, P DESCAMPS, F PINEL, P PINEL, JN RAGOT, P COUBARD, K COSSET, L MÉNORET, N BOISSIÈRE, M HOLOWAN, D ALLAIS, F FERRÉ, W BOUDAUD, O PLOQUIN, E CHINCHOLE

**PROCURATIONS** : JA BIDET à P DESCAMPS, C IMPARATO à C MICHEL, S LEMAÎTRE à D JULIENNE, A BOUJU à JN RAGOT, B LEFORT à K BOMBRAY, E ROINÉ à I CHARTIER, E COURTOIS à K COSSET, P GUYOT à F PINEL

**ABSENT EXCUSÉ** : NÉANT

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : JN RAGOT

### **OBJET : 2023-15 ALLOCATION POUR FOURNITURES SCOLAIRES ANNÉE 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de M. le Maire et après avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer pour l'année 2023 le montant de l'allocation pour fournitures scolaires versée aux écoles publiques et privées accueillant des enfants d'Héric à 55,27 € par élève héricois.
- **DIT** que les versements à l'école privée seront effectués par trimestre scolaire sur présentation des justificatifs.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2023 de la Commune.

Le Secrétaire de séance,  
Jean-Noël RAGOT



POUR EXTRAIT CONFORME  
À HÉRIC, le 03 avril 2023  
Le Maire,  
Jean-Pierre JOUTARD

Le Maire :

informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification et que la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : 2023-15 ALLOCATION FOURNITURES SCOLAIRES 2023

---

Date de transmission de l'acte : 13/04/2023

Date de réception de l'accusé de  
réception : 13/04/2023

---

Numéro de l'acte : 20230413-18 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 044-214400731-20230403-20230413-18-DE

---

Date de décision : 03/04/2023

Acte transmis par : Jean-Christophe LYONNET

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.1. Enseignement  
8.1.5. autres